



COMPTE RENDU
SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2016
(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le cinq avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 mars 2016

PRESENTS : M. Jean-Paul MANIFACIER – M. Jean-Marc MICHEL – Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Marie-Jeanne LAPIERRE – M. Hubert THIBON – Mme Monique JARRIGE – Mme Géraldine PLATON – M. Rémy BELHOMME – M. Bruno DAL FIUME – Mme Catherine DIDOU – M. Romain DUNAND – Mme Françoise Dominique GUTMAN – M. POISSON Christophe – Mme Cathy ESCHALIER – M. Georges FAUCUIT – Mme Françoise RIEU-FROMENTIN – M. Claude DELEYROLLE – Mme Annie RICHARD – Mme Chantal DARLIX.

EXCUSES : Madame Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN – M. Gérard GSEGNER a donné procuration à Mme Géraldine PLATON - Mme Nadine BABIN a donné procuration à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE – Mme Muriel THOMAS a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette CAREMIAUX. Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2016 à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2015 (2016-058)

Madame la conseillère déléguée aux finances présente le bilan de l'exécution budgétaire du budget général. Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Résultat global de l'exercice 2015 :	409 748.62 €
Restes à réaliser en investissement 2015 (recettes) :	515 626.12 €
Restes à réaliser en investissement 2015 (dépenses) :	186 537.40 €
solde des RàR	-329 088.72 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :	999 274.66 €
1068 – réserves pour financer les investissements en cours	920 762.76 €
002 – excédent de fonctionnement reporté :	78 511.90 €

Monsieur le Maire n'est pas présent au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 du budget général.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 (2016-059)

Madame la conseillère déléguée aux finances présente le bilan de l'exécution budgétaire du budget général. Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Résultat de clôture 2015 :	134 898.60 €
Restes à réaliser en investissement 2015 (recettes) :	103 025.50 €
Restes à réaliser en investissement 2015 (dépenses) :	115 630.06 €

solde des RàR

-12 604.56 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 :	190 307.04 €
1068 – réserves pour financer les investissements en cours	147 503.16 €
002 – excédent de fonctionnement reporté :	42 803.88 €

Monsieur le Maire n'est pas présent au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 du budget général.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 (2016-060)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité des présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 24.85 %
- Foncier bâti = 20.39 %
- Foncier non bâti = 73.15 %

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (2016-061)

Madame la conseillère déléguée aux finances présente les prévisions budgétaires 2016 à l'aide d'un diaporama.

Les résultats du compte administratif 2015 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre.

Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 3 094 615 €.

Cette section permet de dégager 588 293 € de résultat pour l'investissement.

Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 3 668 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE le budget 2016 pour la commune.
- PREND ACTE de la nécessité de recourir à un emprunt pour financer le projet école maternelle et les logements de Chassagnes.
- AUTORISE Monsieur le Maire et Madame la conseillère déléguée aux finances à négocier les emprunts.
- CHARGE Monsieur le Maire et Madame la conseillère déléguée aux finances de l'exécution budgétaire telle que présentée.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2016-062)

Les résultats du compte administratif 2015 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre.

Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 243 356 €.

Cette section permet de dégager 197 835 € de résultat pour l'investissement.

Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 680 661 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE le budget 2016 pour le service assainissement collectif.
- PREND ACTE de la nécessité de recourir à un emprunt pour financer les travaux identifiés dans le Schéma Directeur d'Assainissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire et Madame la conseillère déléguée aux finances à négocier les emprunts.
- CHARGE Monsieur le Maire et Madame la conseillère déléguée aux finances de l'exécution budgétaire telle que présentée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE D'APPEL A PROJETS ARDECHE DURABLE (2016-063)

Vu la décision de construction d'une école maternelle actée pour 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets ARDECHE DURABLE 2016

Le projet devrait débiter au second semestre 2016. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation. Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comporte la mise en œuvre de clauses sociales.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE (2016-064)

Compte tenu de la fin d'un contrat emploi avenir et de la nécessité de renforcer les effectifs du service technique, M. le Maire propose au Conseil la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à

compter du 13 mai 2016 et la mise à disposition de cet agent pour 17 h 30 à la Communauté de Communes dans le cadre d'une mutualisation des services, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN ET MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (2016-065)

M. le Maire expose que l'entretien de la Médiathèque intercommunale occupe un personnel pour 8 heures hebdomadaires au lieu des 4 heures prévues en mai 2015. D'autre part, s'agissant d'un personnel communal mis à disposition, son temps de travail en période scolaire est de 28 heures hebdomadaires alors que son temps de travail sur l'année est fixé à 20/35.

En conséquence, il est proposé :

- de modifier le temps de travail à 22 heures hebdomadaires en période scolaire et d'autoriser cet agent à effectuer des heures complémentaires en fonction des nécessités de services,
- de modifier la convention de mise à disposition entre la commune et la communauté de communes pour 8 heures hebdomadaires de mise à disposition au lieu de 4 h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR CHAUFFERIE BOIS A LA REGION ET A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (2016-066)

M. le Maire rappelle les projets votés de construction d'une école maternelle et de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur destinée à alimenter l'ensemble des bâtiments publics dans le quartier « Le Rousselet ».

Il expose que le projet de la commune pourrait être pris en compte dans le cadre de la rénovation thermique puisqu'il s'agit à terme de remplacer la chaudière vieillissante équipant les bâtiments publics dans le cadre global de la rénovation et de la restructuration des pôles administratifs et scolaires.

Le choix de l'architecte chargé de la construction de l'école maternelle étant arrêté, et la chaufferie bois devant alimenter cet établissement, il devient urgent de solliciter les financeurs.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Sollicite une aide financière auprès de la Région et de l'ADEME sur un projet estimé à 406 000 € HT et adopté en 2014.

Le projet sera réalisé sur 2016 et terminé en 2017.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR REALISATION D'UN PLAN D'ADRESSAGE, DE NUMEROTATION ET GEOLOCALISATION DES HABITATIONS, DENOMINATION DES VOIES POUR 13 COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES (2016-067)

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes constitué entre les communes de Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljau, Chambonas, Les Assions, Gravières, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur la Thines, Saint Pierre Saint Jean, Malbosc, Montselgues, Sainte Marguerite Lafigère pour la réalisation d'un plan d'adressage, numérotation et géolocalisation des habitations ainsi que pour la dénomination des voies selon les conditions exposées par le Maire.
- se déclare d'accord pour que la commune des Vans soit le coordonnateur du groupement, ayant qualité de pouvoir adjudicateur.
- élit M. Jean-Paul MANIFACIER en tant que représentant de la commune des Vans ayant voix délibérative au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

REGULARISATION ET ACHAT DES TERRAINS D'EMPRISE DE LA MONTEE DU CARMEL (2016-068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine les propositions selon les conditions exposées par le Maire.
- dit que cette régularisation sera constaté par devant l'étude notariale Jean Géraud CHANUT, Jean LEDUN et Pâquerette LEDUN-DUPIN, Notaires Associés 07140 LES VANS.
- DONNE délégation de pouvoir à M. Jean-Paul MANIFACIER, Maire pour signer toute pièce à intervenir.

Questions diverses et Informations du Maire :

- Modifications sur la reprise des tableaux des membres du conseil siégeant à l'extérieur :

- ✓ Les représentants au SICTOBA sont désormais au niveau de la Communauté de Communes

- ✓ Plus de délégués communaux au Conseil d'Administration Léopold Ollier
- Création d'une commission « logements communaux » composée de Paulette CAREMIAUX, Présidente, Marie-Jeanne LAPIERRE, Monique JARRIGE, Jean-Marc MICHEL, Cathy ESCHALIER (titulaire) et Georges FAUCUIT (suppléant). M. Rémy BELHOMME sera invité en tant que Conseil.
- Information sur la possibilité d'acquérir des terrains à La Clairette.
- Décisions depuis le 1^{er} mars 2016:

M. le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles autres questions diverses. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire de Les Vans



Jean-Paul MANIFACIER